



Litige société de recouvrement

Par **Sarah.0903**, le **13/02/2022** à **20:43**

Bonsoir

Je vais essayer d'être la plus claire possible.

En 2012 j'ai acheté un véhicule via un financement Volkswagen bank.

Suite à un cancer en 2014 après la naissance de mon fils à l'âge de 24 ans je me retrouve à ne plus payer ce crédit.

Un titre exécutoire est prononcé le 4 mars 2014 pour 10 073€ et la voiture m'est saisie en juin.

Je n'ai plus **JAMAIS** eu de nouvelle.

L'an dernier la société de recouvrement 1640 me contacte pour ne pas dire me harcèle pour que je leur rembourse un peu plus de 12 000€

Je ne cède à aucune menace.

Et là, mercredi dernier, 1 huissier de justice de mon secteur me laisse 2 avis de passage. Un commandement et une signification de saisie à toute fin.

Douche glaciale !

Je leur fournis le bordereaux de vente du véhicule et appelle Volkswagen bank qui me confirme que mon dossier est archivé chez eux. J'attends des nouvelles de l'huissier que j'ai de suite appelé

Quels sont mes droits? Le titre exécutoire que donne 1640 a déjà été exécuté, 1640 peut il le réutiliser? Ils me réclament aujourd'hui 15 000€ !!!

Je signe l'achat de ma maison demain, je suis en panique.

Merci beaucoup de me lire et de me donner une réponse qui pourra peut être m'apaiser.

Par **Marck.ESP**, le **13/02/2022** à **21:19**

Bonjour

Je vous propose de contacter le juge de l'exécution.

Par **youris**, le **14/02/2022** à **10:24**

bonjour,

il est possible que la valeur du véhicule saisie ne soit pas suffisante pour rembourser votre dette sachant que le titre exécutoire est toujours valable.

vous pouvez contacter l'huissier pour savoir exactement ce qu'il en est.

salutations